



Perte de ski de location,pas signé de contra de location

Par rikisifrédo, le 27/03/2008 à 19:34

je me suis fait volé des ski de location,je n'ai pas eu connaissance de close de location et je pensais que le loueur avais une assurance pour bris ou dégradation ou vol.maintenant il me demande de payé les skis.il envois un contrat de location et un règlement tapé a la machine,quelle sont mes droits ,esqu'il y a une réglementation général pour la location de matériel. merci